

## **Dans l'atelier du dialectologue éditeur de textes dialectaux anciens et de « textes d'archives » : comportements de recherche et exploitation des données**

Nous nous intéresserons à deux *comportements de recherche* du dialectologue wallon lorsqu'il étend, à bon droit, son territoire d'enquête à l'écrit.

Nous comparerons : 1/ son comportement en tant qu'éditeur des plus anciens témoins de la littérature dialectale (née en Wallonie vers 1600 ; pour un aperçu, Boutier 2009 ; inventaire des textes dans Piron 1961) ; 2/ son comportement en tant qu'éditeur de « textes d'archives », à la recherche des plus anciens témoignages des « termes wallons courants » dans le français écrit en Wallonie (pour une présentation de ces recueils, Boutier 1995 : 296-297).

Nous voulons montrer pourquoi les éditions des plus anciens textes wallons fournissent des textes lisibles et des matériaux exploitables sur le plan linguistique et pourquoi les glossaires fondés sur les « textes d'archives » ne donnent directement accès ni aux textes ni à la langue qui les a produits. Ceci n'est pas un constat d'échec : il faut trouver le moyen d'exploiter les sources disponibles en suscitant des initiatives nouvelles.

En tant qu'éditeur de textes dialectaux, la démarche du dialectologue wallon apparaît d'emblée comme très interventionniste, dans la mesure où les textes sont retranscrits dans une orthographe normalisée moderne (l'orthographe usuelle du wallon depuis 1900). Ce faisant, l'éditeur *donne à lire* le texte dont il s'impose d'analyser la langue sous tous ses aspects (graphie et phonie, morphologie et syntaxe, lexique) ; il pourvoit le texte de notes lexicales ou d'un glossaire (plus ou moins étendu et réussi) et éclaire les références particulières du texte, nombreuses dans cette littérature de circonstance.

Pour le lecteur, quel que soit son horizon, pour le linguiste en général, pour le dialectologue ou pour le lexicologue du galloroman en particulier, ce travail est constructif et rien n'est perdu, surtout si l'édition est pourvue d'une transcription littérale (au moins partielle) ou d'une photographie du (des) témoin(s) ; par les moyens que permet aujourd'hui la reproduction des documents, la démarche d'édition devient contrôlable et rectifiable.

En tant qu'éditeur de « textes d'archives », la démarche du dialectologue wallon peut sembler de prime abord comme peu interventionniste, puisque les textes — des contextes généralement assez brefs —, appartenant au moyen français et au français moderne écrit de Wallonie — ce qui reste toujours implicite ! —, sont restitués selon les normes éditoriales communes ; judicieusement choisis et bien compris, ils sont interrogés pour les « mots wallons » qu'ils contiennent et édités en sorte de mettre ces mots en valeur.

Cependant, pour le lecteur (notamment pour l'historien, qui bute souvent sur les « mots difficiles »), comme pour le linguiste, l'exploitation de ces recueils, remarquables par la quantité de ressources mises en œuvre, est problématique, parce que la démarche d'édition et d'analyse repose sur une conception de la langue française qui ne parvient pas à envisager sa variation interne, sinon dans les termes d'une opposition entre wallon (dialecte considéré dans sa variété locale) et français (langue considérée dans sa variété centrale et normée).

Louis Remacle élabore un modèle lexicographique exigeant, dans un glossaire alphabétique des archives du ban de Roanne qui servira de modèle (Remacle 1967) ; il y rassemble « avec des contextes plus ou moins étendus, des mots qui appartiennent encore ou qui ont appartenu au vocabulaire dialectal courant (il ne s'agit pas de noms propres de personnes ou de noms de lieux) et qui proviennent d'actes divers émanant de cours de justice locales et datant d'une période antérieure au 19<sup>e</sup> siècle (donc du bas moyen âge et surtout de l'époque moderne) ». (Remacle 1967 : 9). La lemmatisation distingue par la typographie : les mots qui sont à ses yeux des mots « purement wallons » (souvent reconstitués, même dans les cas où toutes les attestations ont une forme « purement française ») et ceux qui sont « purement français » ;

elle prévoit deux catégories intermédiaires pour les mots qu'il s'avère impossible de rattacher à l'une ou l'autre classe. Le plus intéressant, dans la description de la démarche, est qu'elle ne cache ni hésitations ni doutes véritables. « C'est parce que mon idée première était d'établir un petit lexique wallon que j'ai pris l'habitude de reconstituer les mots patois ; mais j'en ai probablement reconstitué trop. » (Remacle 1967 : 17, n. 2)

Deux questions principales se posent :

1/ La première concerne la conception de la langue (à la fois comme système et comme articulation entre compétence et performance du sujet parlant et écrivant). Les « textes d'archives » de l'époque moderne ne sont pas considérés comme relevant d'un code (le français), mais de deux (le français normé et le wallon local), le mélange étant le fait d'un scribe, dont la performance linguistique individuelle est jugée d'autant plus intéressante que sa compétence en français est limitée. « Comme il va de soi, les clercs introduisent d'autant plus d'éléments wallons dans leur français qu'ils connaissent moins le 'bon usage'. [...] Au 18<sup>e</sup> s., la langue des actes de transport est un français commun qui manque à peu près complètement d'intérêt. » (Remacle 1967 : 12). Cette vision est paradoxale ; alors que l'auteur du *Problème de l'ancien wallon* (Remacle 1948) avait reconnu comme appartenant à la tradition linguistique française les textes écrits en Wallonie dès le Moyen Âge, les acquis semblent perdus lorsqu'il s'agit d'exploiter les textes écrits en français à l'époque moderne.

2/ La seconde concerne les gestes concrets du travail lexicographique. Nous nous livrerons à l'analyse approfondie d'articles particuliers sur le plan de la macrostructure (lemmatisation) et sur le plan de la microstructure (glose / définition, étymologie et histoire des mots), non pas seulement pour situer les distorsions consécutives à une telle vision de la langue, mais bien plus pour trouver le moyen d'exploiter, malgré celles-ci, la mine d'informations linguistiques incontournable qu'offrent les « textes d'archives » de Wallonie.

Non, le français local de l'époque moderne n'est pas une « une fâcheuse coquille cachant de précieuses perles patoises » (Chambon / Chauveau 2004, observant ce parti-pris chez le grand dialectologue du francoprovençal Pierre Gardette) ; il est intéressant pour lui-même.

Boutier, Marie-Guy, 1995. « 139. Französische Skriptaformen I. Wallonie / Les scriptae françaises I. Wallonie », in : Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (éd.), *Lexicon der Romanistischen Linguistik*, II, 2, 290-300.

Boutier, Marie-Guy, 2009. « La littérature wallonne », in : Bruyère, Paul / Marchandisse, Alain (éd.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 165-176.

Chambon, Jean-Pierre / Chauveau, Jean-Paul. « Un cas de dialectologue, ou le français rendu invisible : à propos des vues de Pierre Gardette sur francoprovençal *polailli* et moyen français régional *pouaille* 'poule' », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 99, 2004, 155-180.

Piron, Maurice. « Inventaire de la littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du 18<sup>e</sup> siècle », *Annuaire d'histoire liégeoise*, 6, 1961, 1083-1203.

Remacle, Louis. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1948.

Remacle, Louis. *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize), 1492-1794*. Paris, Les Belles Lettres, 1967.